BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 107

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

899 056 360 RCS Toulouse.
PHILOPHOLIA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : Les Paguères de Douelle, 31230 Cazac.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 40000,00 euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : restauration rapide débit de boisson sur place et à emporter.
Adresse : 7, place de la Résistance, 31600 Labastidette.
Précédent propriétaire : 953 728 912 RCS Toulouse. **MAHÏKA.**
Publication légale : lejournaltoulousain.fr *du* 20 octobre 2026.
Oppositions : Maynadié & Lebey Notaires & Associés 520 avenue du Lauragais 31860 Labarthe-sur-Lèze pour la validité..
Commentaires : MAYNADIÉ & LEBEY Notaires & Associés 520 avenue du Lauragais 31860 LABARTHE SUR LEZE - CESSION DE FONDS DE COMMERCE - « Suivant acte reçu par Me MAYNADIE, notaire à LABARTHE SUR LEZE (31), 520 avenue du Lauragais, le 15/10/2026, en cours d'enregistrement, a été cédé par la SAS MAHÏKA dont le siège est à LABASTIDETTE (31), 7 place de la Résistance, identifiée au SIREN sous le n°953 728 912 et immatriculée au RCS de TOULOUSE, à la SAS PHILOPHOLIA dont le siège est à CAZAC (31), Les Paguères de Douelle, identifiée au SIREN sous le n°899 056 360 et immatriculée au RCS de TOULOUSE, un fonds de commerce de restauration rapide débit de boisson sur place et à emporter sis à LABASTIDETTE (31), 7 place de Résistance. Le cessionnaire est propriétaire du fonds à compter du jour de la signature. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00€). Les oppositions, s'il y lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet..